

---

# Conférence du désarmement

22 mars 2011

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent dix-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 22 mars 2011, à 10 h 25

*Président:* M. Wang Qun.....(Chine)

**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1217<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Notre séance se déroulera de la façon suivante: je vais faire une déclaration liminaire en tant que Président, laquelle sera suivie des déclarations générales des États membres, après quoi je prévois de traiter des questions d'organisation. Enfin, nous consacrerons la fin de notre séance plénière à un échange de vues sur le programme de travail de la Conférence, notamment sur une question qui me semble d'importance dans ce contexte, je veux parler de la question de la non-exécution de ce programme de travail. Mais tout d'abord, je voudrais faire ma déclaration liminaire.

*(L'orateur poursuit en chinois.)*

L'actuel renouveau des efforts internationaux de limitation des armements et de désarmement est manifeste. D'une façon générale, la communauté internationale souhaite revitaliser le désarmement multilatéral, particulièrement les travaux de la Conférence, dans le but d'atteindre un objectif de sécurité pour tous à travers le dialogue et une coopération réciproque. À cette fin, l'appui politique dont bénéficie la Conférence s'est intensifié. Le Président chinois Hu Jintao et le Président des États-Unis Obama ont affirmé à maintes reprises leur appui aux travaux de la Conférence. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a rendu visite à trois reprises à la Conférence en 2011. En outre, plus de 24 ministres et hauts dignitaires sont venus s'adresser à nous depuis le début de l'année pour réclamer des efforts destinés à faire sortir la Conférence de l'impasse dès que possible.

J'ai eu près de 40 consultations bilatérales avec les diverses parties à la Conférence avant d'accéder à la présidence. Mon sentiment global à l'issue de ces consultations est que, d'une part, les parties concernées restent très éloignées par leurs positions et que la Conférence aura du mal à sortir de l'impasse actuelle.

D'un autre côté, par rapport à l'année dernière, toutes les parties ont fait preuve de davantage de volonté politique et d'une attitude plus constructive. Sous la direction de mes prédécesseurs, les Ambassadeurs du Canada et du Chili, la Conférence a ouvert ses travaux sur une note très positive et les a poursuivis de façon très structurée et ordonnée. À titre personnel, j'ai beaucoup appris de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine, qui est aussi un des cinq États dotés d'armes nucléaires et un pays en développement de première importance, est particulièrement honorée d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement à ce stade. Par ailleurs, nous sommes très conscients de la responsabilité historique que nous avons endossée. Permettez-moi de vous assurer que la Chine est prête à coopérer pleinement avec toutes les parties dans le cadre d'un effort concerté pour faire en sorte que la Conférence engage dès que possible un travail de fond pour promouvoir le processus multilatéral de désarmement.

Pour sa part, la Chine exercera ses responsabilités en tant que Présidente de la Conférence dans le respect des principes suivants: premièrement, accorder une part juste, impartiale et équitable aux préoccupations de chaque État, et traiter les principaux points de son ordre du jour de façon équilibrée pour créer un climat favorable à la poursuite des travaux de la Conférence; deuxièmement, sauvegarder l'autorité de la Conférence et ses traditions de démocratie et d'état de droit, et conduire ses travaux dans le strict respect de son règlement intérieur; troisièmement, mettre en œuvre un processus intergouvernemental ouvert et transparent et compter sur les efforts collectifs de l'ensemble des États membres de la Conférence du désarmement; et enfin, quatrièmement, rechercher un terrain d'entente tout en restant concentrés sur l'efficacité et les objectifs, et prendre acte des divergences dans le but de déceler et identifier l'apparition éventuelle d'un consensus tout en prolongeant l'élan positif.

Je voudrais, pour faire avancer les travaux de la Conférence, vous faire part de mes réflexions et de quelques idées générales concernant le plan de travail que j'ai établi pour la présidence chinoise après avoir écouté les points de vue de toutes les personnes concernées.

En premier lieu, s'agissant du déroulement de nos travaux, j'envisage d'organiser trois séances plénières pour examiner le programme de travail et déterminer notre plus grand dénominateur commun. Entre-temps, j'envisage de poursuivre nos discussions de fond consacrées aux divers points de l'ordre du jour de la Conférence. Outre ces discussions, j'envisage également de prendre les dispositions nécessaires pour donner à nos délégations la possibilité d'échanger des points de vue sur des questions telles que les nouveaux types d'armes de destruction massive et systèmes d'armes, les armes radiologiques, les programmes complets de désarmement et la transparence dans le domaine des armements, ou encore sur les questions de l'élargissement de la composition de la Conférence et la participation de la société civile à ses travaux.

En deuxième lieu, pour assurer la qualité de ces discussions, la Chine entend maintenir des contacts étroits avec autant de membres que possible, notamment avec les autres membres de la plate-forme présidentielle et avec les coordonnateurs.

En troisième lieu, la Chine apprécie l'importance du rôle et des contributions des États observateurs dans la promotion du processus de désarmement multilatéral. Nous avons hâte d'intensifier les contacts avec eux et d'échanger nos points de vue sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

En quatrième lieu, la Chine attache une grande importance au rôle de la société civile, et elle entend engager des discussions et des consultations sur les questions pertinentes avec les représentants de la société civile et des médias.

Maintenir un tel élan n'est pas chose aisée pour la Conférence, et nous devons donc en prendre le plus grand soin. Joignons nos mains et travaillons ensemble pour parvenir à une revitalisation rapide de notre travail de fond sur tous les fronts, pour la promotion de la limitation des armements, du désarmement et du processus de non-prolifération.

Je vous remercie.

*(L'orateur reprend en anglais.)*

Dans le contexte des déclarations générales, je donne la parole à l'Ambassadeur du Sénégal.

**M. Fodé Seck** (Sénégal): Monsieur le Président, prenant la parole pour la toute première fois devant cette auguste instance, il m'est agréable de vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter un plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Soyez assuré du soutien résolu et de la coopération pleine et entière de la délégation sénégalaise dans ce sens, surtout pour toutes initiatives et démarches que vous viendriez à prendre visant à sortir les négociations de l'impasse dans laquelle elles se trouvent depuis déjà trop longtemps.

Mes félicitations vont également à vos deux prédécesseurs immédiats, à savoir nos éminents homologues du Canada et du Chili, pour le talent, le professionnalisme et la transparence avec lesquels ils ont conduit les travaux de la Conférence depuis le début de cette session de 2011.

Je voudrais également, à la suite des condoléances adressées par les hautes autorités de mon pays à celles du Japon, exprimer à notre distingué collègue, l'Ambassadeur Akio Suda et, à travers lui, aux hautes autorités et à l'ensemble du peuple japonais, les condoléances émues et sincères de l'ensemble du personnel de la Mission permanente du Sénégal à Genève pour les lourdes pertes, en vies humaines surtout, qui endeuillent le grand peuple japonais à la suite des terribles catastrophes naturelles qui se sont abattues sur le Japon.

Monsieur le Président, d'emblée, je tiens à déclarer haut et fort, au nom de mon pays, le Sénégal, qu'il n'y a point de fatalité dans le blocage des négociations de la Conférence du désarmement, blocage qui perdure depuis treize ans. Ce surplace que nous constatons et déplorons tous tient, de l'avis de ma délégation, à un manque évident de volonté politique et, partant, à un manque de transparence malheureusement adossé aux intérêts particuliers des uns et des autres, au grand détriment de l'intérêt général bien compris, à savoir l'intérêt de la communauté des nations et des peuples, l'intérêt de l'humanité tout entière!

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, ne disait pas autre chose, quand, à l'ouverture de la présente session de la Conférence du désarmement, il soulignait, le 28 janvier dernier, que la poursuite du blocage actuel a des implications néfastes pour notre monde, et incitait tous les pays membres à plus d'engagement afin de sortir de cette situation.

C'est la raison pour laquelle ma délégation exhorte les États membres de la Conférence à redoubler d'efforts à vos côtés, sous votre présidence, Monsieur le Président, afin de tirer profit de l'environnement international actuel qui est plutôt favorable à des avancées significatives sur l'adoption d'un programme de travail consensuel et aussi sur les différentes thématiques du décalogue. À ce propos, le document informel énonçant les propositions de votre prédécesseur, M. Pedro Oyarce, Ambassadeur du Chili, nous semble constituer une bonne base parce qu'il présente une formule simplifiée de programme de travail qui prend dûment en compte les éléments du programme de travail de 2009, objet du document CD/1864.

Au moment où nous entamons l'examen des trois derniers points de l'ordre du jour de la présente session, je voudrais, en réaffirmant avec force l'engagement de mon pays pour un désarmement général et complet, appeler les membres de la Conférence, notamment les pays producteurs, à davantage de transparence dans la production et la vente des armes. Mon appel est d'autant plus pressant que ces producteurs ne sont pas sans savoir les ravages indicibles que leurs armes causent au quotidien, notamment dans les pays en développement non producteurs dont les populations civiles, les économies, les écosystèmes et même la stabilité politique se trouvent ainsi grandement affectés. À ce sujet, une façon pour les États de démontrer leur engagement serait de proclamer leur soutien, mieux, de prendre part effectivement aux négociations visant à conclure un traité sur le commerce des armes.

Ma délégation restera tout aussi mobilisée sur le projet de traité sur le commerce des armes que sur d'autres thématiques telles que le traité sur les matières fissiles, le désarmement nucléaire, y compris la conclusion d'un instrument juridique à la place des simples déclarations unilatérales de non-utilisation des armes nucléaires. Notre attention sera également requise par le désarmement régional, l'instauration de zones dénucléarisées et de zones de paix et de coopération, l'universalisation de conventions comme celle sur les armes classiques et celle de la CEDEAO et de l'Afrique centrale sur les armes dites légères et de petit calibre. Naturellement, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique nous préoccupera beaucoup.

Monsieur le Président, parce que les différentes composantes du décalogue de la Conférence du désarmement revêtent une égale importance pour mon pays, le Sénégal, ma délégation voudrait se faire l'écho, ici, de l'appel du Mouvement des pays non alignés tendant à la convocation sans délai d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, dans l'espoir que les États, les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes parviendront, dans une approche globale et pragmatique, à faire insuffler un élan nouveau à toutes les instances s'occupant de désarmement, en particulier à la Conférence du désarmement dont il s'agira de réaffirmer et de consolider le rôle comme instance unique de négociation et de délibération.

C'est l'occasion pour moi de saluer la contribution ô combien positive que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ne cesse d'apporter, notamment en termes de plaidoyer, d'information et de formation propres à encourager et faciliter la participation du maximum d'acteurs aux travaux sur le désarmement en général, et au processus devant mener au traité sur le contrôle des armes, en particulier.

Je voudrais enfin relever pour m'en réjouir l'interaction positive qui se développe entre la Conférence du désarmement et la société civile, interaction qu'il convient d'encourager pour, à terme, élargir la composition de la Conférence du désarmement à certaines organisations de la société civile.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka.

**M<sup>me</sup> Senewiratne** (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Ma délégation tient à vous féliciter d'emblée, Monsieur l'Ambassadeur Wang, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que vos compétences bien connues et votre riche expérience dans le domaine du désarmement conduiront les travaux de la Conférence au succès. Ma délégation est heureuse de voir la Chine, pays d'Asie, présider cette auguste instance. Nous saluons les efforts qu'elle a faits ainsi que ces résultats marquants dans le domaine du désarmement. La politique de non-première utilisation adoptée en 1964 reflète la volonté de la Chine d'être une puissance nucléaire responsable.

Ma délégation appuie fermement les efforts de premier plan faits par la Chine et la Fédération de Russie pour parvenir à l'ouverture de négociations sur un traité visant à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et l'emploi ou la menace de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, dont un projet a été présenté en 2008. Nous saluons cette initiative, qui vise à l'adoption d'un instrument international contraignant. Sri Lanka est également très attaché à cet objectif, et dans ce contexte, l'Égypte et Sri Lanka soumettent à tour de rôle à l'Assemblée générale une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

À l'image de nombreux autres pays, Sri Lanka demeure préoccupée par la persistance des armes nucléaires et de la possibilité de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes, qui font peser un danger sur l'humanité tout entière. Nous nous joignons par conséquent à tous ceux qui réclament l'élimination des armes nucléaires des arsenaux des États. Nous estimons qu'en attendant, il est urgent de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à réduire le danger en réduisant le niveau d'alerte des armes nucléaires et en diminuant l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes. Nous sommes prêts à travailler dans le cadre de cette instance pour parvenir à cet objectif, car tels sont notre engagement et notre responsabilité collectifs vis-à-vis de nos peuples.

Sri Lanka appuie pleinement les propositions que vous avez faites concernant la tenue de séances officielles de la Conférence concernant les points de l'ordre du jour sous la direction de coordonnateurs désignés. Un dialogue constructif sur les questions centrales nous permettrait de parvenir plus aisément à un accord sur l'adoption d'un programme de travail. Je tiens à réaffirmer que, selon nous, seuls la confiance et un respect identique pour la sécurité de tous les membres nous permettront de parvenir au consensus ô combien nécessaire en la matière.

Sri Lanka vous souhaite un mandat fructueux à la présidence de la Conférence du désarmement et s'engage à coopérer pleinement avec vous dans votre difficile tâche.

**Le Président** (*parle en anglais*): Madame l'Ambassadrice, je vous remercie des paroles aimables que vous m'avez adressées ainsi que de votre importante déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur So, de la République populaire démocratique de Corée.

**M. So** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Dans la déclaration que vous venez de faire, vous avez souligné que vous aviez beaucoup travaillé et que vous étiez animés d'une forte volonté de revitaliser les travaux de la Conférence. Nous apprécions votre attitude. Vous avez également exposé vos principes et la façon dont vous entendiez procéder au cours de votre présidence. Si vous travaillez comme vous l'avez dit sur la base du principe que vous avez exposé, je suis sûr que vous contribuerez grandement à la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. Ma délégation est prête à vous appuyer dans vos travaux. En conclusion, je voudrais, au nom de ma délégation, vous souhaiter le plein succès dans l'exercice de votre haute fonction.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration importante et des paroles aimables que vous m'avez adressées. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hilale, du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc): Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de présenter les sincères condoléances du Royaume du Maroc au peuple du Japon ami et nos sincères sentiments de profonde sympathie pour toutes les vies perdues suite aux catastrophes naturelles provoquées par le séisme et le tsunami qui ont frappé ce pays, doublées des accidents nucléaires. Nous sommes affligés et consternés devant l'ampleur de cette tragédie qui s'abat sur le peuple japonais et nous voudrions lui exprimer notre sympathie et notre solidarité.

Je voudrais également, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations du Royaume du Maroc pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Votre expérience, vos talents diplomatiques et l'engagement de votre pays en faveur du désarmement sont autant de gages pour faire avancer les travaux de la Conférence. Soyez assuré de notre contribution constructive et de notre soutien.

Je saisis cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Pedro Oyarce, notre ami et Ambassadeur du Chili, pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux de la Conférence du désarmement durant son mandat. La méthodologie et la transparence avec laquelle il a conduit nos travaux ont suscité un débat fructueux et franc entre les membres et nous ont permis de mieux comprendre les différentes positions.

Le Royaume du Maroc a depuis toujours défendu une approche pragmatique, équilibrée et progressive dans les travaux de la Conférence du désarmement, et ce, dans le respect de son règlement intérieur et de ses méthodes de travail. Dans ce cadre, le Maroc partage votre vision pour un traitement équitable de tous les points de l'ordre du jour qui prendrait en considération les positions de tous les États membres de la Conférence du désarmement.

Nous appuyons également votre programme consistant à poursuivre les consultations pour l'adoption rapide du programme de travail pour 2011. Nous approuvons le dialogue avec les États observateurs et une meilleure interaction avec la société civile, confiants que la société civile apporterait une plus-value certaine aux travaux de la Conférence du désarmement. Le Maroc est flexible quant au format de cette interaction pourvu que le choix des ONG soit fait au cas par cas et de manière objective.

Pour ce qui est de la tenue de réunions informelles sur les différentes thématiques de la Conférence du désarmement que vous avez bien voulu nous présenter en détail dans votre document CD/WP.565, le Royaume du Maroc soutient cette démarche et appuie également la désignation de différents ambassadeurs et collègues ici présents, membres de la Conférence du désarmement, pour mener et présider ces séances informelles de consultation.

Je conclurai en vous réitérant, Monsieur le Président, l'assurance de l'engagement de ma délégation qui fera tout pour contribuer de manière positive et constructive et, surtout, œuvrera pour que notre programme de travail puisse enfin être adopté.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration. Alors que vous vous apprêtez à quitter vos fonctions, je vous souhaite le plein succès dans les jours et les années qui viennent et vous remercie pour votre contribution aux travaux de la Conférence. Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Laro** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais, comme les orateurs qui se sont exprimés avant moi, vous féliciter au nom de la délégation nigériane d'avoir accédé à la présidence et saluer les efforts faits par vos prédécesseurs pour conduire les travaux de la Conférence.

Le Nigéria encourage tout effort positif dont la finalité est de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement. Il croit également dans le règlement intérieur comme principe de base pour mener à bien les travaux de la Conférence. Toutefois, il suggère que, dans le cadre des consultations, qui représentent un effort louable, vous engagiez, à l'image de vos prédécesseurs, le Canada et le Chili, des efforts pour consulter l'ensemble des délégations, car aucune délégation n'a plus d'importance que les autres. Pour encourageante que soit votre approche en quatre temps, ma délégation pense qu'aucune préférence ne devrait être accordée dans ce contexte. En d'autres termes, en vertu de la règle du consensus, toutes les délégations devraient être traitées sur un pied d'égalité dans le cadre des consultations.

Enfin, qu'il me soit permis de me joindre aux autres délégations pour adresser nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple japonais à l'occasion de la catastrophe qui a frappé leur pays.

**Le Président** (*parle en chinois*): Chers collègues, le 21 mars dernier, j'ai distribué aux membres de la Conférence, par l'intermédiaire du secrétariat, un document de travail sur des arrangements concernant les travaux de la présidence de la Conférence pendant la présidence chinoise, et je voudrais maintenant vous donner quelques explications au sujet des raisons de tels arrangements.

Au cours des dizaines de consultations bilatérales que j'ai récemment organisées, j'ai eu le sentiment que les parties attachaient de l'importance aux travaux de la Conférence et qu'elles espéraient sincèrement que tous les efforts que nous faisons pour promouvoir ces travaux étaient ciblés sur la Conférence, notamment sur la tenue de discussions sérieuses et approfondies sur des questions aussi importantes que le traité sur les matières fissiles. Après avoir dûment pris en considération les points de vue de l'ensemble des parties, je me propose d'organiser, parallèlement aux séances plénières, des discussions sur les questions centrales de l'ordre du jour dans le cadre de séances officielles. Je voudrais souligner que, sur le fond comme sur la forme, mes idées sur les séances officielles sont à peu près les mêmes que celles qui ont été exprimées par la présidence belge l'année dernière dans le document de travail CD/WP.560. L'idée sous-jacente est d'éviter les controverses en nous en tenant aux pratiques établies et consensuelles de la Conférence.

À l'issue de consultations préliminaires, j'inviterai l'Ambassadeur Hannan, du Bangladesh, l'Ambassadeur Soares du Brésil et l'Ambassadeur Khvostov, du Bélarus, à être les coordonnateurs chargés respectivement du désarmement nucléaire, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des points 5 à 7 de l'ordre du jour.

En outre, pour faciliter la préparation des discussions et permettre à toutes les parties d'y participer, j'ai reprogrammé les discussions officielles sur la question des matières fissiles pour la troisième semaine de la présidence chinoise. Je voudrais expliquer qu'en prenant ces dispositions, la Chine a patiemment et systématiquement consulté les délégations et les parties concernées au cours d'une longue période.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Nous avons engagé de nombreuses consultations bilatérales avec les délégations et avec les groupes concernant la façon de programmer les séances officielles à venir sur la question des matières fissiles à la Conférence du désarmement. Après ces consultations, la délégation chinoise, arrivée à la présidence, a consenti d'importants efforts en déprogrammant, puis en reprogrammant, à plusieurs reprises les diverses réunions pour prendre en compte les préoccupations de certaines délégations. Voici le résultat, qui vous a été distribué dans le document CD/WP.565 et qui représente le résultat de nos consultations avec nos collègues.

*(L'orateur reprend en chinois.)*

Nous n'avons pas pris de décision concernant le coordonnateur pour ce point de l'ordre du jour. Je poursuis encore mes consultations avec toutes les parties, et j'annoncerai un peu plus tard le nom du coordonnateur sur les matières fissiles et le nom du coordonnateur pour les garanties de sécurité négatives. Selon moi, cette façon de procéder encourage toutes les parties concernées à participer et sert les intérêts de tous.

Telles sont mes idées et mes propositions concernant notre façon de mener la présidence chinoise de la Conférence. S'il n'y a pas d'objection, je ferai comme je l'ai dit. Il est à souligner que ma proposition d'arrangement concernant le calendrier provisoire contenu dans le document CP/WP.565 ne préjuge en rien de l'article 30 du règlement intérieur, qui garantit à tout État membre de la Conférence le droit de soulever toute question en rapport avec les travaux de la Conférence en séance plénière et de présenter sa position sur tout sujet qu'il juge digne d'intérêt. Merci à tous de votre attention.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

J'invite les membres à faire part de leurs points de vue. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Italie.

**M. Manfredi** (Italie) *(parle en anglais)*: Nous n'avons reçu ce document qu'hier soir et nous l'avons lu très rapidement, mais nous avons certaines préoccupations concernant la répartition du temps et des priorités entre les différents points de l'ordre du jour, et nous serions très reconnaissants de pouvoir avoir un peu plus de temps pour y réfléchir. Je crois qu'il serait prématuré de l'approuver ce matin. Nous aurions besoin de davantage de temps pour réfléchir aux diverses conséquences de cette approbation.

**Le Président** *(parle en anglais)*: Merci. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon.

**M. Suda** (Japon) *(parle en anglais)*: Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur Wang Qun. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la très haute fonction de Président de la Conférence à ce stade crucial. Ma délégation est déterminée à travailler en étroite collaboration avec vous et à coopérer au succès de votre présidence.



Je voudrais évoquer ce document WP.565 de la Conférence. L'Ambassadeur Wang et moi-même sommes excellents amis, et nous avons eu de nombreuses possibilités de parler des bons plats, des bonnes boissons et des lieux agréables à fréquenter à Genève, mais je ne me souviens pas avoir été consulté à l'avance sur cette question particulière. C'est pourquoi, comme l'a indiqué l'Ambassadeur du Nigéria, je ne suis pas sûr que beaucoup d'entre nous aient réellement été consultés au sujet de ce calendrier de votre présidence. Je voudrais poser un certain nombre de propositions et faire un certain nombre d'observations concernant cette proposition.

Premièrement, pourquoi devrions-nous débattre des points de l'ordre du jour, qui sont tous importants, dans le cadre de séances officieuses? En effet, s'il est vrai que c'est exactement ce qui a été fait l'année dernière sous la présidence belge, cette année, nous avons progressé sous les présidences canadienne et chilienne puisque ces points importants ont été examinés non plus en séance officielle, mais en séance officielle. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions revenir en arrière sur ce précédent, et je ne vois pas l'intérêt que nous aurions à reprendre tout le processus de l'année dernière.

Deuxièmement, j'ai été quelque peu surpris de voir toutes ces séances le matin et l'après-midi pendant toutes ces semaines. D'après ce que me dit mon expérience limitée, ce n'est pas une habitude à la Conférence, et j'ai cru comprendre que beaucoup de représentants ont souhaité bénéficier de davantage de temps avant que la semaine soit surchargée de séances. Ma délégation est prête à assister à autant de séances que possible, car ces séances sont très utiles, mais je crois que beaucoup de délégations auront des difficultés à assister à autant de séances dans les semaines qui viennent. Comme l'a indiqué l'Ambassadeur de l'Italie, nous aurions besoin de davantage de temps pour étudier cette proposition.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie de votre intervention. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

**M. Hoffmann** (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence, de vous souhaiter le plein succès et de vous assurer de notre coopération indéfectible.

J'ai écouté avec un vif intérêt vos remarques liminaires concernant le document que j'ai trouvé sur ma table aujourd'hui, non sans un certain étonnement, je dois l'avouer. En fait, nous avons reçu, en quelque sorte, une version préliminaire de ce calendrier provisoire, laquelle nous a été remise hier à 18 h 35 par le secrétariat d'après mon télécopieur, et je suis donc surpris que nous soyons déjà saisis aujourd'hui de ce document. En fait, nous aurions préféré avoir un peu plus de temps pour le consulter et, comme l'a dit l'Ambassadeur Suda, je voudrais dire que je serais très heureux d'inviter le Président à venir prendre un café pour nous consulter sur une question que nous serions très heureux d'examiner avec lui. En fait, nous aurions besoin d'un peu plus de temps pour consulter nos autorités sur l'attitude à adopter sur ce point.

Permettez-moi également d'ajouter quelques observations quant au fond. Il ne fait aucun doute que nous devons traiter la question du programme de travail quelle que soit la présidence, et nous espérons que cette question sera toujours au cœur de l'attention des présidences successives. Il est aussi tout à fait naturel que nous nous intéressions aux points de l'ordre du jour de la Conférence, puisque tel est notre rôle. Toutefois, la question qui se pose est comment nous devons procéder concrètement, sur la base de quelle répartition du temps et de quel calendrier. Cette question doit être étudiée, je le crois, à l'aune de nos précédents efforts, et nous devons prendre en compte ce qui a été fait au cours des huit dernières semaines de notre session de 2011 sous la présidence de vos deux prédécesseurs. En fait, nous avons examiné les principaux points de notre ordre du jour au moins deux

fois, mais peut-être trois fois, suivant ce que l'on compte, depuis le début de l'année, et nous avons eu des discussions officieuses de cette nature au cours de la présidence belge, l'année dernière. Pour évaluer la façon dont nous devons répartir le temps entre nos différentes tâches, je crois que nous devons prendre le temps de la réflexion, et je dirais, comme mes collègues italien et japonais, que nous avons besoin de davantage de temps pour étudier la question.

**Le Président** (*parle en anglais*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Puisque cela ne semble pas être le cas, je voudrais, pour répondre aux observations de certains de nos collègues, faire quelques observations liminaires en tant que Président de la Conférence. Mais auparavant, je voudrais demander des précisions à l'Ambassadeur de l'Italie et à l'Ambassadeur de l'Allemagne. Vous voulez donc dire que sur le plan de la procédure, vous auriez besoin de davantage de temps pour examiner la question? De combien de temps avez-vous donc besoin? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Italie.

**M. Manfredi** (Italie) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'ai commis une négligence tout à l'heure: j'aurais dû commencer mon intervention en vous félicitant d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et en vous disant que nous ferons le maximum pour vous aider.

Je ne sais pas combien de temps il nous faut exactement, mais vous avez dit jeudi dernier quelque chose comme «plus de hâte, moins de précipitation». Nous n'avons évidemment pas besoin d'une éternité, mais nous aurions besoin de quelques jours pour consulter Rome et nos partenaires du Groupe des États occidentaux, et nous serions aussi très reconnaissants d'avoir des consultations, car nous n'avons pas encore été consultés.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

**M. Hoffman** (Allemagne) (*parle en anglais*): Je vous remercie de m'inviter à m'exprimer.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je ne vous invite pas à vous exprimer, mais simplement à nous dire de combien de temps vous souhaitez disposer.

**M. Hoffman** (Allemagne) (*parle en anglais*): C'est ce que je m'efforce de faire, Monsieur le Président. Nous vous sommes extrêmement obligés, mais je voudrais reprendre ce que vient de dire notre collègue italien. Il ne s'agit pas uniquement de consulter notre capitale, mais aussi de consulter nos collègues des groupes régionaux, et je suppose qu'à travers les présidents des groupes régionaux, vous serez également informé de la position des délégations concernant cette proposition spécifique. Je me répète: la question n'est pas de savoir si nous voulons examiner le programme de travail et les questions centrales à l'ordre du jour mais plutôt combien de temps nous voulons consacrer à telle ou telle question et avec quel degré d'intensité, étant donné que nous nous sommes déjà livrés à pareil exercice plusieurs fois cette année. C'est pour moi la seule question qui doit encore être tranchée.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci de cette précision. Je voudrais dire que vous vous concentrez sur ce que vous pensez en tant que représentant national, et je crois que dans votre déclaration vous avez couvert tous les éléments possibles dans le contexte des groupes régionaux, mais c'est exactement dans ce contexte que j'invite les délégations à faire part de leurs points de vue en toute transparence et en toute ouverture. C'est pourquoi je vous ai distribué le document CD/WP.565. Ces documents ne contiennent pas véritablement d'idées nouvelles, et je crois que celui-ci ne repose pas uniquement sur une pratique établie, y compris la pratique adoptée l'année dernière par la présidence belge. Je crois aussi, quant au fond, qu'il repose sur une approche consensuelle et même, à l'exception d'un changement de nom et de date, qu'aucun changement de fond n'a été

apporté. Le but est d'éviter la confusion, et il ne s'agit de rien d'autre que d'une feuille de papier avec un calendrier destiné à nous permettre de travailler. Le Royaume-Uni souhaite s'exprimer pour une motion d'ordre.

**M. Duncan** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis un certain temps, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer de l'appui de la délégation du Royaume-Uni.

Je n'avais pas prévu de vous interrompre, mais je voudrais ajouter quelques observations à ce que les autres délégations ont dit. Il y a peut-être bien trop longtemps que je suis ici, car je suis frappé de constater qu'en certaines occasions, nous semblons perdre de vue ce qui se passe dans le monde extérieur, par-delà ces murs magnifiquement peints. Parmi ces occasions, il en est deux que nous pourrions garder à l'esprit, car cela sera utile à notre débat.

Premièrement, comme nous le savons, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un consensus. En fait, nous sommes parvenus à un consensus, mais pas à l'unanimité, et il va sans dire que chaque pays doit être sûr qu'il est bien au fait de ce qui se passe, et je comprends, pour ma part, que certains des États représentés ici souhaitent de toute évidence bénéficier d'un peu plus de temps, ce qui semble tout à fait raisonnable. Pour notre part, nous appuyons votre proposition, qui nous semble utile. Comme certains l'ont dit, nous avons déjà procédé de la sorte par le passé, et je crois qu'il y a là quelque chose à prendre en considération – une chose qui, je crois, a été suggérée par notre collègue sénégalais – à savoir que le monde extérieur n'est pas satisfait du travail de cette instance, et par monde extérieur, j'entends notre organisation, l'Assemblée générale, qui nous a dit très clairement qu'elle souhaitait que nous nous mettions au travail. Nous n'y sommes pas parvenus. Nous nous efforçons de diverses manières. Certains États ont, comme nous le savons, commencé à examiner comment nous pourrions, à l'extérieur de cette instance, apporter le niveau de détail requis pour un traité sur les matières fissiles.

Pourquoi voudrions-nous d'un traité sur les matières fissiles? Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il serait peut-être utile de nous rappeler que cet objectif s'inscrit intrinsèquement sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Si nous voulons nous engager sur cette voie, nous devons faire au moins trois choses. Premièrement, un engagement de désarmer est nécessaire, et certains ont déjà pris cet engagement. Il faut un accord sur l'arrêt des essais, cet accord est en voie de réalisation. Enfin, il faut mettre fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Tant que ces trois conditions ne seront pas réunies, on ne peut pas considérer que nous sommes sur la bonne voie. Nous en sommes aujourd'hui à ce stade précis, à tenter de résoudre ce problème particulier. Je dois dire, en passant, qu'il est quelque peu décevant de constater que certains des membres les plus vociférants de cette instance, qui nous affirment vouloir le désarmement, ne se sont pas joints à l'activité informelle entreprise hors de la Conférence pour étudier à quoi pourrait ressembler un traité sur les matières fissiles et comment un tel traité pourrait fonctionner. Ce n'est pas une négociation externe; nous savons qu'elle est en cours, donc soyons adultes et accueillons ceux qui souhaitent s'associer à ce processus.

Bien entendu, il importe de faire le maximum pour faire avancer le travail de la Conférence et, comme je l'ai dit, je me félicite de votre proposition d'aujourd'hui. Va-t-elle fonctionner? Nous l'ignorons. Il importe de garder à l'esprit que la question que le monde réel se pose est celle de l'avenir de cette instance. Le travail que nous réalisons, que ce soit en dehors de la Conférence dans le cadre de réunions parallèles ou à l'intérieur de cette instance dans le cadre de votre proposition, produira-t-il des résultats tangibles? Voilà l'épreuve de vérité. L'épreuve de vérité est la suivante: l'Assemblée générale considérera-t-elle qu'un travail utile a été accompli? Je crois que trop souvent, nous nous plongeons dans le détail des règles, nous ressasons ce qui a été fait auparavant, mais cela

ne répond pas à la question test qui nous a été posée. J'ai donc tendance à me ranger aux côtés des trois délégations qui ont demandé un peu plus de temps pour étudier la façon dont cette démarche contribuerait à notre souhait commun, à savoir l'ouverture d'un véritable travail de fond à la Conférence. Je suis de leur avis pour ce qui est de chercher à comprendre: quel sera le résultat?

Vous nous avez consultés, mais je comprends que vous n'avez pas eu le temps de consulter tout le monde, et nous avons donc peut-être besoin d'un peu plus de temps. Cela ne veut pas dire que les mécanismes dont je viens de parler, à savoir les réunions parallèles et votre proposition, sont incompatibles; ils peuvent au contraire très bien fonctionner en parallèle. Je crois que nous avons la capacité de le faire.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration. Nous sommes là en pleine question de procédure, notamment en ce qui concerne la proposition que je vous ai soumise dans le document CD/WP.565, mais je prends bonne note des observations générales que vous venez de faire. En deuxième lieu, je vous remercie de l'accueil favorable que votre délégation a réservé à ma proposition. En troisième lieu, s'agissant des consultations ouvertes et transparentes avec les principales délégations, je souligne que, pour ma part, que ce soit aujourd'hui ou avant même d'accéder à la présidence, j'ai organisé près de 40 consultations avec les délégations et les groupes. J'aurais, certes, souhaité en organiser davantage, mais étant donné que le Président se trouve être aussi un être humain et même si j'en avais la volonté, j'en serais physiquement incapable. En tout état de cause, 40 consultations bilatérales, mais aussi les consultations ouvertes et transparentes que j'ai organisées par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux et de la plate-forme présidentielle, font que le mécanisme des coordonnateurs régionaux permet effectivement de communiquer la pensée du Président et le contenu des consultations présidentielles.

En tant que Président, je m'efforce de ne rien dire quant au fond, mais ce que vous avez dit sur l'ouverture ou la transparence des consultations me permet de dire que le Président restera aussi ouvert, arrangeant et accommodant que possible et ouvert aux conseils et aux décisions des membres de la Conférence. C'est pourquoi un document a été distribué par l'intermédiaire du secrétariat. Hier matin, j'ai demandé au secrétariat de distribuer ce document afin de permettre aux délégations de ne pas être prises au dépourvu. Le document traite non seulement de ce qui a déjà été examiné en profondeur lors de la quarantaine de consultations bilatérales, mais aussi, je crois, de la mise en garde selon laquelle ces propositions n'apporteraient aucune nouveauté et ne seraient que des calendriers concernant les questions centrales dont nous ne cessons de débattre. Le Mexique souhaite s'exprimer pour une motion d'ordre.

**M. Hernández Basave** (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, il ne s'agissait pas d'une motion d'ordre, mais nous levions notre panonceau uniquement pour indiquer que nous souhaitions faire des observations. En effet, même si nous ne sommes pas en négociation, il est parfois difficile pour des diplomates de garder le silence.

Monsieur le Président, voici comment nous voyons la situation. En premier lieu, je voudrais souligner que j'ai déjà fait savoir que le Groupe des 21, actuellement coordonné par le Mexique, était flexible. Il s'est réuni ce matin dans la précipitation après avoir appris votre proposition. Tous les membres n'ont pas pu se rendre à notre réunion, mais un bon nombre d'entre eux étaient présents, et ils sont convenus d'indiquer que nous étions flexibles s'agissant de votre calendrier, même s'ils souhaiteraient, d'une manière générale, que les mercredis (à commencer par mercredi prochain) restent libres pour permettre aux groupes régionaux de se réunir. Telle est la préférence du Groupe des 21.

S'agissant de la délégation mexicaine, je voudrais dire qu'elle préfère de loin siéger en séance plénière. Même si nous ne sommes pas en négociation, nos discussions nous aident à mieux nous comprendre les uns les autres; mais surtout, elles permettent à l'opinion publique, par l'entremise des ONG, des États observateurs et autres, de suivre nos débats et de comprendre les tendances qui s'en dégagent. Le Mexique préfère donc que nos débats se poursuivent en séance plénière.

Monsieur le Président, à la relecture de la très riche déclaration que vous avez faite au cours de la dernière séance présidée par le Chili, je constate que vous avez fait référence à un très vieux proverbe chinois pour demander «plus de hâte et moins de précipitation». Peut-être devrions-nous renoncer à suivre ce vieux proverbe chinois et permettre aux délégations qui souhaitent disposer de davantage de temps pour des consultations nationales, régionales ou interrégionales de se mettre d'accord et de revenir plus tard sur votre proposition. Nous le savons, comme vient de dire l'Ambassadeur du Royaume-Uni, des rencontres ont lieu parallèlement à nos séances, et elles doivent être prises en compte.

La Conférence du désarmement ne peut faire quoi que ce soit qui s'oppose à d'autres véritables efforts pour concilier les positions sur les points les plus importants de notre ordre du jour. Notre conseil est donc à présent: «plus de hâte, moins de précipitation». Laissons-nous guider par ce principe et donnons aux délégations le temps de se consulter, et elles seront peut-être en mesure de nous donner une réponse dès demain.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur du Mexique, de votre contribution, qui est de nature générale. Pour réagir brièvement, je crois que lorsque vous-même et les autres collègues citez le proverbe dont j'ai parlé, à savoir «plus de hâte, moins de précipitation», c'est une bonne chose. Toutefois, vous devriez également vous rappeler que j'ai associé ce proverbe à ce qu'a dit le Président Mao, à savoir: «Saisir chaque heure, saisir chaque jour.». Je remercie donc le Mexique de sa souplesse, et je vous suis reconnaissant de ce que vous avez indiqué. Merci beaucoup. S'agissant des coordonnateurs régionaux, je crois que je laisserai aux groupes régionaux la discrétion quant au choix du lieu, du moment et de la façon dont ils souhaitent s'entretenir avec leurs coordonnateurs. Voilà ce qu'il en est. Concernant ma proposition, une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole dans le prolongement des points de vue exprimés par nos trois collègues? Si tel n'est pas le cas, je vais poursuivre ma réponse aux trois Ambassadeurs, à savoir les Ambassadeurs du Japon, de l'Allemagne et de l'Italie.

Donc, si j'ai bien compris, l'Italie a juste besoin d'un peu de temps, mais elle ne sait pas exactement de combien, et l'Allemagne a aussi besoin de temps, mais parce qu'elle a des craintes sur la programmation des séances, même si ces craintes ne changent à mon avis pas grand-chose. Mais en fait, ce qui me préoccupe le plus, l'intervention à laquelle j'accorde la plus grande importance, est l'intervention de l'Ambassadeur Akio, qui a déclaré non seulement qu'il avait besoin de temps, mais aussi, je crois, qu'il avait des difficultés et des doutes et qu'il remettait en question le format des séances que j'ai essayé de programmer, à savoir des séances officielles. J'ai pourtant, je crois, indiqué cela très clairement lors de nombreuses consultations bilatérales, et cela est également conforme à la pratique établie et à la conception consensuelle et incontestée qui a cours à la Conférence. Mais puisque l'Ambassadeur du Japon semble avoir des difficultés à accepter la tenue de séances officielles que j'envisageais dans ma proposition, c'est-à-dire dans le document CD/WP.565, je comprends, d'après l'intervention du Japon, qu'il n'y a pas consensus sur cette proposition. Je ne procéderai donc pas sur cette base.

Puisque nous devons nous mettre au travail sans perdre de temps, et puisque la proposition que j'ai tenté de vous soumettre, laquelle offrait, je crois, à toutes les délégations la possibilité à l'ensemble des discussions, que ce soit sur les matières fissiles ou sur les autres questions centrales, je resterai toujours aussi ouvert, arrangeant et accommodant que possible, prêt à me laisser guider par les membres de la Conférence, par leurs décisions et par leurs réflexions. Je proposerai donc une autre formule.

Je donne la parole au Portugal.

**M. Miranda Duarte** (Portugal) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, même s'il s'agit non pas d'une motion d'ordre, mais d'une observation générale. Je peux attendre que vous en ayez terminé avec vos observations ou m'exprimer maintenant. Je n'avais pas l'intention de commenter votre proposition, celle qui figure dans le document CD/WP.565, mais plutôt de me féliciter de vos remarques liminaires.

**Le Président** (*parle en anglais*): Oui, je peux dire que nous avons déjà franchi ce cap-là. Le document CD/WP.565 est à présent derrière nous. D'autres observations?

**M. Miranda Duarte** (Portugal) (*parle en anglais*): D'accord, car je n'avais pas l'intention de commenter ce document. Je voulais commenter vos remarques liminaires.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous en prie. Je crois avoir sollicité des observations générales dans tous les contextes, mais je suis prêt à vous donner la parole si vous souhaitez la prendre, car nous sommes en train de passer à notre point suivant. Je dois simplement finir le travail de procédure. Je vous en prie.

**M. Miranda Duarte** (Portugal) (*parle en anglais*): Merci encore, Monsieur le Président. Je voudrais simplement saluer les observations que vous avez faites en début de séance dans votre déclaration liminaire, notamment lorsque vous avez dit que vous feriez le maximum pour trouver du temps pour les discussions et pour consacrer du temps à un échange de vues sur la question de l'élargissement de la Conférence. C'est là, je crois, un point important, et la délégation portugaise vous remercie très chaleureusement. Nous avons hâte d'avoir cette discussion.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie notre collègue portugais. Je crois que vos commentaires sont particulièrement utiles et constructifs, même si j'eusse préféré qu'ils fassent l'objet d'une déclaration générale, mais je crois qu'il n'est jamais trop tard. D'autre part, dans ma déclaration, j'ai aussi indiqué que j'accordais une grande importance aux échanges entre les États membres et les États observateurs ou non membres, et je souhaite à titre personnel, en ma qualité de Président, programmer des séances ou des échanges avec les États non membres ou observateurs sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je crois aussi que même en séance plénière, voire dans le contexte de la proposition que nous venons d'abandonner, les délégations ont tout le loisir de demander la parole pour aborder la question de l'élargissement. Je remercie donc notre collègue portugais.

Cela étant, nous allons poursuivre nos travaux, et je donne la parole à l'Ambassadeur de la Turquie.

**M. Demiralp** (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque je prends la parole depuis deux mois, permettez-moi tout d'abord de féliciter votre prédécesseur pour la qualité de sa direction et le calme dont il a fait preuve à la tête de la Conférence. Il a été très efficace, et le document informel qu'il nous a légué est un héritage sur lequel nous pourrions fonder la suite de nos travaux.

Permettez-moi également de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je suis convaincu que votre énergie et vos compétences diplomatiques feront de cette présidence un succès. Je voudrais faire une seule remarque: consultez tout le monde. Je n'ai pas du tout été consulté. Cette instance fonctionne sur la base du consensus. Je souhaite être consulté sur toutes les questions. Sans consultations, nous ne sommes pas en mesure de nous associer à un consensus sur quoi que ce soit.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne la parole au Japon.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Puisque vous vous êtes livré à une sorte d'interprétation de mes propos concernant la proposition contenue dans le document CD/WP.565, je voudrais préciser très clairement ce que j'ai dit tout à l'heure à ce sujet. S'agissant des séances officieuses et de la question de savoir si elles sont utiles ou productives, je n'ai fait que poser des questions. Nous avons déjà eu des séances plénières officieuses l'année dernière, et aussi sur les quatre questions centrales cette année; qu'il soit préférable d'avoir des séances officieuses et de revenir à la façon de faire de l'année dernière, ou d'avoir ce type de discussions dans un contexte officiel, suivant les initiatives prises par les présidences canadienne et chilienne. C'était une chose. Certes, j'ai exprimé un doute, mais je préférerais demander à chacun ici si vous pensez qu'il vaut mieux mener ces discussions en séance officieuse ou en séance officielle.

Ma deuxième remarque était la suivante. Les séances prévues pour les quatre semaines à venir sont inhabituellement peu nombreuses, et on peut se demander si cela ne sera pas source d'inconvénients pour certaines délégations. Prenant en compte ces réelles préoccupations, je me fais l'écho des propos de l'Ambassadeur de l'Italie et de l'Ambassadeur de l'Allemagne pour dire que nous avons besoin de davantage de temps pour examiner ces préoccupations, et nous avons aussi besoin d'avoir davantage de consultations avec le Président, puisque, comme je l'ai dit, je ne me souviens pas avoir eu la possibilité d'être consulté par vous-même au sujet de cette proposition.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci. Permettez-moi deux observations. Premièrement, la Chine aurait bien voulu avoir des consultations bilatérales avec chaque délégation, mais cela est physiquement et virtuellement impossible à réaliser, notamment pour un aspect qui fait partie de la pratique établie et de l'approche consensuelle toujours prônée par la Conférence. Je vous prie de nous excuser de ne pas avoir eu la possibilité de consulter les délégations concernées, mais c'est en fait ce que nous aurions voulu faire. Toutefois, j'appelle votre attention sur le processus à participation non limitée que j'ai proposé la veille de la présente séance, et sur le fait que j'ai demandé aux coordonnateurs régionaux de vous consulter, car telle est la façon dont nous travaillons, dans l'ouverture et la transparence. Je ne vais donc pas me répéter, car compte tenu de la nature de la présente séance plénière, tout ceci figurera dans le compte rendu.

Deuxièmement, s'agissant de la deuxième remarque de l'Ambassadeur du Japon, je dirai simplement que, particulièrement en ma capacité de Président, je dois veiller au fonctionnement normal de la présidence, et votre remarque est un retour sur ce que nous avons déjà accepté. Puisqu'il n'y a pas consensus sur ma proposition telle qu'elle figure dans le document CD/WP.565, j'ai demandé au secrétariat de soumettre une autre formule à votre sagacité. Je voudrais vous expliquer que ce document renferme des calendriers provisoires et que l'arrangement concerne nos plénières. Je crois qu'à ce stade et compte tenu des circonstances, je me prépare à suivre l'approche établie et consensuelle adoptée par mes prédécesseurs, les Ambassadeurs du Canada et du Chili, qui consiste à mener nos discussions sur les questions centrales dans le cadre de séances plénières. Le document de travail vient de vous être distribué et, comme vous le voyez, il porte exactement sur la pratique suivie par les présidences canadienne et chilienne. J'espère par conséquent que vous serez en mesure de l'accepter. Je vais à présent suspendre la séance pour cinq minutes, puis nous reviendrons sur cette solution.

*La séance est suspendue à 11 h 45; elle est reprise à 12 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Mes chers collègues et amis, nous reprenons la séance. Vous êtes donc saisis maintenant d'un calendrier provisoire, dans le document CD/WP.566. Il s'agit bien d'un calendrier provisoire, et pour votre information, c'est de cette façon que j'envisage de conduire nos travaux. Si vous en êtes d'accord, je procéderai sur cette base. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

**M. Hoffmann** (Allemagne) (*parle en anglais*): Je ne peux parler qu'en mon nom personnel, et je voudrais faire une recommandation pratique concernant la procédure, plutôt une proposition. Permettez-moi de dire une nouvelle fois que la Conférence doit, de toute évidence, traiter la question de son programme de travail et examiner son ordre du jour, mais je crois qu'il n'est écrit nulle part que chaque présidence doit, en l'espace de quatre semaines passer en revue chacun de ces points. C'est pourquoi il y a longtemps que je penche en fait pour un renforcement de la coordination entre les présidences – la fameuse plate-forme présidentielle – pour mieux répartir ces tâches sur l'ensemble de la session et proposer un calendrier renfermant une telle répartition. Dans un tel cas, il est évident qu'il serait spécifié qu'en cas de besoin, nous pourrions adapter le calendrier en fonction des nécessités nouvelles. Dans ce contexte, je rappelle que selon une tradition et une pratique établie, nous avons deux plénières par semaine, une les mardis et une les jeudis, à 10 heures. Or, si mes souvenirs sont exacts, les présidences canadienne et chilienne ont abordé cette question non dans le cadre d'une proposition et d'un document officiels, mais sous la forme d'un arrangement informel. En d'autres termes, elles ont consulté leurs collègues et ont exprimé, par l'intermédiaire des groupes et des coordonnateurs régionaux, leurs idées concernant la façon de répartir le temps entre tel ou tel thème et tel ou tel point de notre ordre du jour.

Pour ce qui est de notre proposition révisée, je dois d'abord vous complimenter d'avoir été si prompt à préparer une nouvelle proposition dès votre arrivée, semble-t-il. Vous avez fait preuve d'un esprit d'anticipation. Mais je vous propose maintenant de nous inviter à nous pencher sur cette question dans deux jours, c'est-à-dire jeudi matin. Nous prenons tous connaissance de ce document, que je considère comme un arrangement souple. Au lieu de répartir le temps de telle ou telle manière maintenant, essayons de régler ce problème jeudi, et invitez-nous dès maintenant à faire des déclarations au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour jeudi, car telle est évidemment notre intention. Cela ne me pose aucun problème, et je crois que chacun trouvera le temps de consulter sa capitale et ses collègues. Nous ne perdrons ainsi pas de temps. Je pense que c'est vraiment le temps qu'il faut consacrer à cette question, car, comme je l'ai dit, nous avons reçu votre proposition hier soir du secrétariat, vers 18 h 32.

**Le Président** (*parle en anglais*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Puisque tel ne semble pas être le cas, je vais d'abord faire quelques observations en ma qualité de Président, puis je vous soumettrai une proposition quant à la façon de considérer les documents dont nous sommes saisis.

En premier lieu, je crois que le document qui vient d'être distribué n'apporte rien de nouveau, comme vous le voyez, et qu'il reprend entièrement les pratiques établies par mes prédécesseurs. J'envisage donc d'organiser nos séances sous la forme de plénières, non seulement sur des questions telles que le programme de travail, mais aussi sur les questions centrales et les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Je suis donc totalement disposé à me laisser guider par les États membres, mais je dois dire que je ne m'attendais pas à ce qu'une question de procédure si infime, qui ne fait que reprendre une pratique établie et une méthode consensuelle, pose des difficultés à certaines délégations, qui affirment devoir consulter leur capitale. Cela serait compréhensible s'il y avait ne serait-ce qu'un élément de fond. Hier, j'ai déjà demandé aux coordonnateurs régionaux d'expliquer qu'il s'agissait de la deuxième option, d'une solution de repli au cas où la première option ne fonctionnerait pas. À l'issue de ces processus ouverts et transparents, je crois que je suis encore ouvert à la critique et prêt à faire le maximum pour améliorer les choses. C'était donc ma première observation.

En deuxième lieu, s'agissant de la remarque qui vient d'être faite en ce qui concerne le format de ce document et le fameux arrangement souple dont il a été question, je dirais qu'il s'agit d'informer les membres et, là encore, j'ai agi exactement de la même façon que



l'Ambassadeur Pedro Oyarce, comme il ressort du document CD/WP.564. Je ne comprends donc pas où est le problème. Le document de la présidence chilienne est à votre disposition, et j'invite l'Ambassadeur de l'Allemagne à en prendre connaissance.

D'un autre côté, du point de vue de la procédure, je vous propose de permettre à toutes les délégations de consulter leurs capitales, même si je pense avoir expliqué la raison d'être de la formule des séances plénières et le fonctionnement spécifique de cette formule, et même si j'ai demandé aux coordonnateurs, en leur fournissant un exemplaire de cette deuxième option, de vous expliquer qu'elle serait proposée en cas d'échec de la première. C'est pour cette raison que je vous sou mets cette nouvelle proposition. Si vous souhaitez prendre le temps pour vous consulter, j'imagine que vous voulez prendre une décision, alors qu'à mon avis, ce document est purement informatif, et je souhaite procéder sur cette base. J'ajouterais, en guise de remarque complémentaire, que, comme je vous l'ai dit dans ma déclaration liminaire, j'ai eu des consultations avec l'ensemble des acteurs clés, avec les groupes régionaux et avec les membres de la plate-forme présidentielle et les coordonnateurs de groupes. Je n'ai pas commencé avec les consultations présidentielles d'hier. J'ai organisé un déjeuner de travail avec les membres de la plate-forme présidentielle et je suis resté en contact étroit avec le secrétariat et j'ai eu de nombreuses consultations bilatérales. Toutefois, cela étant, je reste disposé, comme je l'ai affirmé à maintes reprises, en ma qualité de Président, à être aussi arrangeant et accommodant que possible. Compte tenu du point de vue que vous venez de nous livrer, je dois dire que le fait que vous souhaitiez vous prononcer officiellement sur ce document lors de la séance plénière de jeudi ne me pose aucun problème, mais les membres doivent m'orienter en m'indiquant ce qu'ils pensent, car pour ma part, je vois ce document uniquement comme un document informatif. Bien entendu, si vous souhaitez en contester tout ou partie, je serai toujours prêt à vous écouter, car il ne s'agit que d'un calendrier de séances un point c'est tout. Comment voulez-vous que je procède? Vous souhaitez revenir jeudi pour prendre une décision officielle.

Je vous donne la parole. J'invite les membres à s'exprimer sur la question. Si personne ne souhaite prendre la parole à ce sujet, je vous remercie de votre compréhension. Je ferai comme je l'ai dit puisqu'il ne s'agit que d'une information.

Nous passons donc au troisième point de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, après le travail de procédure. Le restant de la séance sera consacré à un échange de vues sur le programme de travail.

*(L'orateur poursuit en chinois.)*

Conformément à l'article 28 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, la Conférence doit adopter un programme de travail avant d'entamer de nouvelles discussions. Un programme de travail, à savoir le document CD/1864, a été adopté en 2009, mais nous devons malheureusement poursuivre nos efforts pour engager effectivement un travail de fond. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur du Chili, a déployé d'inlassables efforts pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail, et des bases solides ont ainsi pu être posées en vue de la poursuite de nos discussions.

J'ai le sentiment que les délégations sont nombreuses à demander la conclusion d'un programme de travail équilibré et complet, assorti de mandats spécifiques, mais dans le même temps, plusieurs membres ont aussi avancé de nouvelles réflexions et de nouvelles propositions. Certains membres proposent d'adopter un programme de travail simplifié, et d'autres un programme de travail sans mandat. Ce sont là des axes de réflexion utiles pour décrire un possible programme de travail.

Au cours de notre présidence de la Conférence, je prévois de consacrer trois séances plénières à la question du programme de travail. Pendant la première, nous nous concentrerons sur les points de blocage. Pour la deuxième séance, j'inviterai chacun à se

concentrer sur une question indispensable à tout programme de travail. Enfin, pour la troisième séance, je m'efforcerai de faire le point sur la situation et sur les diverses positions des membres. Pour rendre la discussion d'aujourd'hui plus productive, je voudrais que nous nous attachions à identifier les éléments de blocage. Il va sans dire que vous êtes tous invités à faire part de vos idées concernant le programme de travail. Si nous parvenons à nous faire une idée précise sur ces questions, il nous sera, je crois, plus facile de contourner les champs de mines et d'adopter un programme de travail. Je donne donc maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations. Merci.

*(L'orateur reprend en anglais.)*

Monsieur Hannan, Ambassadeur du Bangladesh.

**M. Hannan** (Bangladesh) *(parle en anglais)*: C'est un réel plaisir que de vous voir à la tête de la Conférence du désarmement. Je vous félicite. Vous vous êtes mis au travail avec ardeur, ce qui est de bon augure pour les travaux de la Conférence. Nous croyons que sous votre direction éclairée, la Conférence sera en mesure de préparer le terrain en vue de l'engagement d'un travail de fond dans le cadre de son mandat.

Je voudrais réagir brièvement à votre demande pour la séance plénière d'aujourd'hui, concernant les éventuels éléments de blocage du programme de travail. Cette question est à la fois provocante et stimulante. Pour sa part, la délégation du Bangladesh souligne la nécessité d'adopter un programme de travail équilibré et complet, conforme au mandat de la Conférence. C'est pourquoi elle avait appuyé le programme de travail contenu dans le document CD/1864. Nous comprenons toutefois que pour que le programme nous conduise à des résultats tangibles et efficaces, il doit reposer sur un consensus et jouir de la confiance de toutes les délégations, et c'est pourquoi nous sommes favorables à une démarche souple et pragmatique susceptible de nous permettre de surmonter le blocage actuel. Nous reconnaissons que les quatre questions centrales proposées dans le cadre du programme de travail se renforcent mutuellement.

Comme nous l'avons déjà indiqué, notre délégation accorde une importance prioritaire à la question des garanties de sécurité négatives. Nous croyons que les débats officieux consacrés à cette question cruciale ont été constructifs. Nous insistons sur la nécessité de nous servir de ces débats informels et de continuer de tout faire pour ouvrir dès que possible des négociations sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sous l'égide de la Conférence du désarmement. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement est la seule instance appropriée pour mener de telles négociations, car l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires figurent au nombre de ses membres.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons que des progrès de fond soient réalisés en ce qui concerne les autres questions centrales relevant du mandat de la Conférence. La Conférence doit demeurer le vecteur des négociations pour toutes ces questions et tirer parti de son statut d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Ma délégation estime qu'il serait judicieux de poursuivre des discussions à la fois officielles et officieuses. Toutefois, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de progresser vers un travail de fond systématique afin de faire de nos discussions, lorsque cela est approprié et réalisable, des négociations sur des instruments juridiquement contraignants et non discriminatoires qui ne portent atteinte aux intérêts de personne. Tel est le faisceau de lumière que nous aimerions voir au bout du tunnel. Nous ne serions plus perçus comme reprenant sans cesse le travail de Sisyphe à la Conférence du désarmement. C'est là pour nous un élément de blocage.

Enfin, Monsieur le Président, nous avons pris note avec intérêt du calendrier provisoire que vous avez présenté aux membres de la Conférence. Nous comprenons que les discussions sur les points de l'ordre du jour se poursuivront parallèlement aux

discussions concernant l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence. Sous réserve de l'adoption de cette proposition par la Conférence, ma délégation est prête à accomplir le travail qui nous est confié pour faire avancer les choses.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie de votre déclaration, Monsieur l'Ambassadeur Hannan. Je donne la parole à l'Ambassadeur Duncan, du Royaume-Uni.

**M. Duncan** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, de vos dernières réflexions concernant la façon de faire avancer cet important travail. Je ne suis pas sûr d'avoir compris cette proposition qui consisterait à considérer le programme de travail sous l'angle de ses points de blocage et des conditions à réunir. Comme l'a déclaré notre collègue du Bangladesh, cette déclaration stimulante incite à la réflexion, mais elle comporte également certains risques élevés en diplomatie multilatérale, sauf si nous comprenons à quoi nous nous engageons. Vous pourriez peut-être, lors des consultations que vous aurez avec nous dans les jours qui viennent, nous expliquer ce que vous avez à l'esprit. Si nous devons passer en revue ces différents éléments comme une succession de positions nationales, je doute que cela nous amène bien loin et je suis sûr que ce n'est pas ce que vous aviez à l'esprit.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, il va sans dire que la première des tâches qui nous incombent consiste à faire de notre objectif commun une réalité et à débarrasser le monde des armes nucléaires. Pour la Conférence, en tant que groupe d'ambassadeurs, l'objectif est de répondre aux attentes formulées à son endroit par l'instance multilatérale suprême, à savoir l'Assemblée générale, c'est-à-dire de commencer à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Je crois donc que nous devons être au clair sur le contexte dans lequel nous travaillons et ne pas nous livrer à une sorte d'énumération des problèmes que nous avons, et je suis sûr que ce n'est pas ce que vous voulez faire. Je pense cependant qu'il faudrait un peu plus de clarté sur la façon dont nous pourrions travailler, sur les éléments de blocage et sur les conditions indispensables. Cela nous aiderait, pas nécessairement aujourd'hui. Nous pouvons au moins agir par la consultation.

**Le Président** (*parle en anglais*): Normalement, je devrais prochainement vous soumettre mes observations de fond, particulièrement en réponse aux observations des États membres, sauf si je considère qu'elles concernent ma proposition qui appelle des explications. Permettez-moi donc de vous dire que je prends note des observations faites par l'Ambassadeur du Royaume-Uni, et s'agissant de ma proposition de centrer nos discussions sur les éléments de blocage, il ne s'agit que d'une proposition présidentielle, et sans préjuger de mes remarques précédentes, et sans préjuger des contributions des États membres sur la question du programme de travail.

En tant que Président, je suis neutre. Je crois que je ne favorise aucune option plutôt qu'une autre, je ne condamne aucune solution à l'échec. Je ne cherche qu'à bénéficier des contributions de tous les pays, de tous les États membres, pour me permettre de mieux comprendre les positions des États membres. Sentez-vous libres de contribuer et de vous exprimer sur la question du programme de travail. En tant que Président, je serai ouvert à tous ces points de vue, mais vos contributions profiteront à l'ensemble des États membres.

Je donne la parole à l'Ambassadeur de la France.

**M. Danon** (France): Merci, Monsieur le Président. Sur la question du programme de travail, je voudrais rappeler deux ou trois éléments. Le premier, c'est que, comme l'a dit M. Duncan, Ambassadeur du Royaume-Uni, il est important de pouvoir montrer en octobre prochain, à la Première Commission puis à l'Assemblée générale, que la Conférence du désarmement a travaillé cette année et a pu progresser sur le fond. Pour cela, il est nécessaire que la Conférence puisse faire un rapport sur son propre travail. Et pour qu'elle puisse faire un rapport sur son propre travail, il faut qu'elle ait un programme de travail car

la difficulté c'est que, même si la Conférence travaille durant les séances plénières, lors des activités parallèles et en séances informelles, s'il n'y a pas de programme de travail, le rapport final est un rapport de procédure qui laisse dans les archives, pourrait-on dire, cette impression bizarre que la Conférence est bloquée, alors même qu'elle pourrait avoir travaillé.

Pour moi, le programme de travail est donc, au-delà de nos débats habituels, une espèce de clef pour pouvoir faire rapport et rendre compte de nos discussions à l'Assemblée générale. En ce sens, notre préférence est bien connue, notre préférence c'est le document CD/1864. Mais nous savons qu'il est bloqué et qu'on ne le retrouvera pas de la même façon. Je pense personnellement – c'est mon impression personnelle – que nous n'aurons pas de programme de travail cette année avec un mandat de négociation d'un texte juridiquement contraignant sur l'une des quatre questions fondamentales. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas consensus et qu'il y a toujours un ou plusieurs pays qui ont des problèmes avec l'ouverture d'une négociation sur ces quatre questions fondamentales.

La question qui se pose est donc de savoir si l'on peut avoir un programme de travail qui ne prévoit aucun mandat de négociation. On pourrait dire que c'est contradictoire avec l'esprit même de la Conférence du désarmement qui est un organe de négociation. Mais la réalité, c'est qu'il y a déjà eu des programmes de travail dans le passé sans mandat de négociation et il y a notamment eu des programmes de travail qui n'étaient que des calendriers d'activités. C'est arrivé pendant quatre années successives.

Donc, rien n'empêche – et ce n'est pas une remise en cause de la Conférence du désarmement – d'avoir un programme de travail qui ne soit que l'agenda au sens français du terme, c'est-à-dire le *calendrier d'activités*. En conséquence, et parce que nous considérons qu'il est maintenant indispensable d'avoir un programme de travail, j'allais dire de sauver la Conférence du désarmement de ses propres errements, nous sommes prêts à accepter un programme de travail qui ne serait que le calendrier des activités de l'ensemble de la session.

Il faut bien voir que c'est plus facile, à mon avis, d'aller vers ce résultat que d'essayer de trouver un texte qui décrirait les quatre groupes sur les quatre questions fondamentales ou les trois sujets supplémentaires, parce qu'on donnerait alors aux groupes des mandats de discussion. Je peux comprendre que ce soit difficile pour certains pays et je pense donc que le plus simple c'est de considérer que le «calendrier d'activités» pourrait simplement servir de programme de travail.

Nous pourrions ainsi, d'une part, nous débarrasser de cette question récurrente qui, franchement, n'a pas grand intérêt et qui prend un temps énorme alors que nous devrions consacrer l'essentiel de notre énergie aux travaux de fond. Deuxièmement, le fait d'avoir formellement un programme de travail, même s'il est ultrasimplifié, permet de faire un rapport sur nos travaux de fond. Troisièmement, un programme de travail, même simplifié, n'est pas du tout une remise en cause de la Conférence du désarmement comme organe de négociation. Donc, nous sommes tout à fait ouverts désormais à la possibilité que nous ayons un programme de travail simplifié qui soit le «calendrier d'activités». Cela étant, nous ne perdons pas de vue notre priorité, comme cela a été dit par d'autres mais aussi par des résolutions de l'Assemblée générale, par la Conférence d'examen du TNP, etc., notre priorité est l'ouverture le plus vite possible de la négociation d'un traité sur les matières fissiles.

En ce sens, les discussions que nous pouvons avoir en séances plénières, en séances informelles ou officielles, ainsi que lors de manifestations parallèles sont pour nous productives en ce sens que, progressivement, elles nous permettent de déblayer le terrain pour pouvoir démarrer les négociations sur des bases techniques plus affirmées.

En ce sens aussi, je rappelle que la Conférence a pu travailler à une époque sans programme de travail mais avec le Groupe des experts scientifiques car ce groupe avait été créé au début, dans le cadre du Comité des 18 puissances sur le désarmement, donc en 1978, et avait été revitalisé dans les années 1980-1982. Il permet de se pencher sur toutes les questions. Il correspond au mandat qu'on lui donne, mais ce groupe n'a jamais été fermé. Il existe virtuellement toujours. Il suffit de le réactiver et il n'a pas de mandat particulier. On peut donc lui donner le mandat qu'on veut et même travailler sur les quatre questions fondamentales simultanément. Il correspond d'une certaine façon à ce qu'est le Groupe d'experts gouvernementaux (GGE) dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, pour ceux qui suivent les travaux relatifs à cet instrument. C'est là quelque chose qui est de nature technique et scientifique, mais qui, de fait, fait progresser la négociation vers des textes nouveaux, et ceci est possible encore une fois même sans programme de travail.

Je rappelle ceci pour dire qu'il n'est pas si compliqué que cela de travailler sur le fond dans le cadre de la Conférence du désarmement, pour peu qu'on le souhaite, mais qu'il est important de pouvoir faire rapport à l'Assemblée générale sur ce travail de fond en fin d'année.

**Le Président** (*parle en chinois*): Je remercie l'Ambassadeur de la France.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Je donne la parole au représentant du Pakistan.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je saisis cette occasion de vous féliciter de votre accès à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de l'appui indéfectible de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, j'aimerais faire une brève déclaration. La Conférence doit mettre en œuvre un vaste programme pour renforcer la paix et la stabilité internationales. Le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont les questions sur lesquelles la Conférence a abondamment travaillé dans le passé et qui demeurent urgentes et actuelles aujourd'hui encore. Il convient par conséquent que la Conférence s'en saisisse pour négocier des traités juridiquement contraignants dans le cadre de son programme de travail pour 2011. La question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est influencée par les événements d'importance régionale et mondiale qui compromettent la sécurité de certains des États membres de la Conférence. Le futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a été rendu inopérant avant même l'ouverture des négociations par les agissements et les visées de certains États qui ne visent que leurs intérêts politiques et commerciaux, au mépris de leurs obligations et de leurs engagements en matière de stabilité régionale, de désarmement nucléaire ou de non-prolifération.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous assurer que ma délégation fera le maximum pour travailler avec vous dans le but de promouvoir les travaux de cette instance.

Je voudrais tout d'abord me faire l'écho de certaines des mises en garde adressées par mon collègue du Royaume-Uni alors que nous entamons ce tour d'horizon. J'espère que nous finirons par trouver un terrain d'entente, mais je ne sais pas très bien s'il en sera réellement ainsi. Pour les besoins de l'établissement du rapport et pour aider la présidence dans les efforts qu'elle a entrepris pour concilier les divers points de vues des délégations

ici, je rappelle à mes collègues les remarques très récentes concernant les priorités des États-Unis en matière de désarmement. Je crois que ces priorités parlent d'elles-mêmes, et en ce qui concerne Genève, nous souhaitons l'ouverture aussi rapide que possible de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Telle est, me semble-t-il, la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale des Nations Unies et par la communauté internationale. Telles sont, je le crois, les attentes auxquelles faisait référence le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'allocution qu'il est venu prononcer ici même il y a peu de temps, et tel est l'étalon sur la base duquel nous serons probablement jugés dans peu de temps. Pour dire les choses encore plus clairement, le verbe à employer ici est «négocier».

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie de votre intervention. Je donne la parole à M. Oyarce, Ambassadeur du Chili.

**M. Oyarce** (Chili) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, en tant que Président sortant, je tiens tout d'abord à vous remercier au nom de mon pays et au nom de la plate-forme présidentielle. Par ailleurs, à titre personnel, je voudrais remercier chacun d'entre vous de l'appui dont j'ai bénéficié au cours de notre présidence. Nous vous remercions de vos observations liminaires et vous félicitons d'avoir accédé à la présidence. Nous ferons le maximum pour vous aider.

S'agissant du programme de travail, je réfléchis depuis un certain temps à la question, et je pense qu'il s'agit d'une question politique qui, dans l'idéal (et j'insiste sur ce mot) devrait avoir pour but de faciliter nos travaux de fond. Pourtant, les propos de l'Ambassadeur de la France, qui a déclaré que nous devions envoyer à l'Assemblée générale un message de productivité, sont loin d'être dénués de sens. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un programme de travail, non seulement pour des raisons de fonctionnement, mais aussi pour assurer la survie politique de cette instance. C'est un test, et il doit être considéré comme tel. Comme l'a indiqué un collègue (qui est absent aujourd'hui, mais qui est le représentant adjoint du Bangladesh), le programme de travail devrait, idéalement, comporter trois éléments. Nul doute qu'il s'agit là d'éléments qui représentent un idéal: un programme de travail équilibré qui couvre l'ensemble des questions et qui reflète les messages de la communauté internationale, très clairs à cet égard, et le Règlement intérieur. Pourtant, vous nous avez proposé d'apporter des observations et des idées sur les questions à prendre en considération.

En premier lieu, nous devons trouver un équilibre entre les intérêts et les priorités. Cela ne fait aucun doute. Devrons-nous subir un nouveau test pour voir ce que sont ces intérêts et ces priorités? Je n'en suis pas sûr, car certaines priorités ont déjà été définies.

En deuxième lieu, y a-t-il des questions pour lesquelles il est possible de négocier un accord contraignant? Certaines délégations ont répondu oui, d'autres sont uniquement prêtes à des débats ciblés. C'est ce qui ressort de la décision contenue dans le document CD/1864. Comment pouvons-nous nous détourner de ce «manque d'engagement politique»? Je dois dire que j'ai certains doutes à ce sujet.

Un troisième élément qu'il convient de prendre en compte est ce que l'Assemblée générale nous demande de faire pour définir les priorités de la communauté internationale dans le but de nous rapprocher du monde réel, comme l'a dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni. C'est un élément essentiel.

En quatrième lieu, comment pouvons-nous faire participer des experts aux travaux de la Conférence du désarmement? C'est une autre question à laquelle nous devons réfléchir. En dernière analyse, je crois que nous devons étudier la possibilité de revenir à un programme de travail, lequel, comme l'a dit l'Ambassadeur de la France, pourrait être simplifié avec tous les risques que cela comporte, mais qui serait conforme au mandat de base de la Conférence. Cela pourrait être une autre solution.

Si j'en juge d'après ma modeste expérience, je peux dire qu'un programme de travail basé sur le document CD/1864, que ma délégation a, comme beaucoup d'autres, qualifié de modèle de référence, pose des problèmes si nous suivons sa formulation, laquelle requiert un engagement politique. Un programme de travail simplifié pose également des problèmes à ceux qui sont favorables à des mandats spécifiques. Je considère la possibilité de travailler sans programme de travail comme purement théorique. Nous devons donc trouver une autre solution aussi simple que possible pour tenter de prendre en compte les points de vues de la communauté internationale concernant les négociations et les préoccupations exprimées par les autres États à propos de l'équilibre à trouver entre les différents points de l'ordre du jour. Cela n'est pas chose aisée.

Monsieur le Président, nous vous appuierons dans toutes les consultations que vous organiserez. Je ne puis qu'espérer que votre succès ira au-delà de la seule ambiguïté constructive.

**Le Président** (*parle en chinois*): Je remercie l'Ambassadeur du Chili. À l'instant, dans sa déclaration importante, qui portait aussi bien sur des questions de procédure que sur des questions de fond, l'Ambassadeur du Chili a fait des propositions utiles sur le programme de travail. Ces idées méritent l'examen attentif de toutes les délégations, à tout le moins de ma propre délégation. Je remercie l'Ambassadeur du Chili.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Je donne la parole à l'Ambassadeur du Mexique.

**M. Hernández Basave** (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je serai très bref. Nous nous voyons dans l'obligation de faire part une nouvelle fois de notre déception face à l'impossibilité d'adopter un programme de travail. Nous tenons par ailleurs à réaffirmer que la raison d'être de cette instance est la négociation. Le mandat de négociation fait partie intégrante de cette instance depuis sa création. Le Mexique s'est attaché à promouvoir les divers programmes de travail qui ont été proposés. Nous serions disposés à accepter un programme de travail simplifié, ce dont nous avons déjà fait état précédemment. Dans le passé, il nous est arrivé de travailler sur la base de programmes simplifiés comprenant en tout et pour tout un calendrier d'activités, et cette façon de procéder a prouvé son efficacité.

Nous regrettons d'en être une nouvelle fois réduits à négocier sur des mandats, alors que le mandat de la Conférence est très clair: négocier. Nous regrettons également qu'en septembre prochain, nous devons nous rendre à la Première Commission, puis à la plénière de l'Assemblée générale, sans avoir aucun résultat à présenter, à un moment où, comme vous l'avez dit dans votre déclaration liminaire de ce matin, puis dans votre dernière intervention, le contexte international est particulièrement propice au désarmement et à la limitation des armements. Il est regrettable que nous ne puissions pas faire notre travail.

Nous tenons également à rappeler que le Mexique reste bien entendu favorable à la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles portant aussi sur les stocks, mais nous avons aussi des indications et des mandats très clairs émanant de diverses instances, notamment de la Conférence d'examen du TNP, laquelle a appelé la Conférence du désarmement à créer un organe subsidiaire chargé d'examiner les questions relatives au désarmement nucléaire qui appellent une attention particulière et une réponse rapide de la part de la communauté internationale. C'est pourquoi nous regrettons d'être dans l'impossibilité de nous acquitter de notre mandat. Notre mandat est d'une limpidité étonnante, mais nous continuons à échouer dans la négociation de mandats qui existent déjà.

**Le Président** (*parle en chinois*): Je remercie l'Ambassadeur du Mexique.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

À ce stade, je vous demande si une autre délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas, et nos travaux d'aujourd'hui sont donc à présent terminés. La prochaine séance plénière consacrée au programme de travail aura lieu durant la deuxième semaine de la présidence chinoise, c'est-à-dire le mercredi 30 mars, étant entendu que les propositions présidentielles, qu'elles concernent les éléments de blocage ou les éléments indispensables, sont uniquement destinées à informer les États membres. J'envisage d'inviter les délégations des États membres à apporter leur contribution, au bénéfice non seulement de moi-même, mais aussi, je suppose, des autres États membres, lors de ces discussions à participation non limitée. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura donc lieu jeudi prochain, à 10 heures.

*La séance est levée à 12 h 55.*